L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 21 JUIN.

FEUILLETON.

LES SEPT CROIX-DE-VIE

PAR PAUL PERRET.

SECONDE PARTIE.

IX—Suite.

—Faites comme nous comme, continua la douairière, nous serions bien [illegible] ... dans le même lieu sans nous rapprocher, ni presque nous connaître; mais vous avez fait le premier pas.... Je raffole de votre chevelure, ma chère enfant.

—Ce sont des cheveux blonds, madame.

—Eh! les miens aussi étaient blonds. Ils ne valaient pas les vôtres.... Trouverez-vous ici quelque plaisir? Je n'ose m'en flatter. Je suis vieille, et, ma foi, il conviendrait aussi que je ne fusse point gaie à mon âge..... mais je ne le peux. Ce qu'il y a de pis, le savez-vous? c'est que je n'aime pas les personnes tristes.

—Madame la marquise, dit Violante en souriant franchement pour cette fois, je vous assure que je ne le suis point.

—Je le sais, je le sais; vous êtes seulement sérieuse.... La ravissante toilette que vous avez là! Je vous demanderais peut-être si je vous disais que j'ai toujours considéré la science de la parure chez les femmes comme une grâce particulière. C'est un don du ciel. Au moins le soin de vous habiller si bien doit-il vous occuper quelques heures. C'est autant de pris sur l'ennemi.... Mais, grand Dieu! que pouvez-vous faire le reste du jour dans le vilain manoir de votre père?

—J'attends le lendemain.

—Oui, reprit la douairière, et vous regrettez le passé. Vous pleurez peut-être bien encore vos belles montagnes que vous aimiez tant.... Tenez, vous êtes charmante, et, si sérieuse qu'on doive vous voir, votre présence ici sera toujours comme au lever de soleil. Ah! la belle chose que la jeunesse, et que cela fait de plaisir à regarder à de vieux yeux comme les miens!

Mais Violante ne pouvait plus lui prêter qu'une attention distraite. Un entretien bien différent qui se poursuivait dans une autre partie de ce vaste salon l'attirait malgré elle. La marquise le voyait bien, et il avait envie si de s'en offenser ni de s'en plaindre.

—Eh! vraiment, fit-elle, que disent-ils donc là-bas? Le marquis et votre père sont rarement d'accord. Savez-vous quel est le sujet de la querelle?

—Point du tout, madame, répondit Violante.

—Monsieur le marquis, disait avec emphase l'avocat Lescalopier, je sais les respects que je vous dois, vous connaissez ceux que je vous porte; mais pour cette fois je vous contredirai au risque de vous déplaire.

—Vous ne sauriez me déplaire, monsieur, dit sèchement le marquis.

—On ne m'empêchera pas de parler de l'affaire de Tiffauges, s'écria l'avocat, on ne m'empêchera point de dire que je ne connais rien de plus beau dans l'histoire de l'antiquité tout entière. Le trait de Decius a son prix; j'en conviens; le trait de M. de Croix de Vie lui ressemble et le surpasse. Quant à nos histoires modernes, n'en parlons point, elles ne contiennent rien de pareil. Eh quoi! l'on avait enlevé chez l'un des nôtres une liste écrite de sa main, portant tous nos noms, et personne après cela ne pouvait sentir sa tête bien assurée sur ses épaules. On se plait à dire aujourd'hui que le gouvernement que nous allions combattre en 1832 était débonnaire; qui croit cela? Cette liste, l'officier qui menait la colonne ennemie la tenait avec lui dans sa tente, sous son chevet......M. le marquis de Croix de Vie se glisse avec lui dans le campement, au milieu de nos bois, trompe les sentinelles, et rampant dans l'ombre, le poignard aux dents, arrive jusqu'à la tente du chef. Il y pénètre, et sous sa tente même ravit cette liste. Que dites-vous de cela, monsieur de Goario?

—Je dis, répliqua l'abbé, j'ai toujours dit que mon cousin était un héros quand il le voulait.

—Et M. le marquis n'avait alors que dix-sept ans.

—C'est pourquoi il n'y a pas grand mérite à ce que j'ai fait, dit le marquis. Mon heure était loin encore. Je savais que je ne pouvais mourir.

—.......Ma chère enfant, dit Mme de Croix de Vie à Violante, vous plairait-il de faire le tour des jardins?

Et se tournant vers son fils:—Marcel, au retour, je serai lasse, et je compte sur votre bras.

Elle sortit la première. L'impression de l'air rafraîchit son front, qui brûlait.—Ma chère enfant, dit-elle à Violante, qui l'avait suivie, les femmes peuvent bien converser ensemble et dire des riens, puisque les hommes se disputent. Mon fils est un peu comme vous; c'est aussi un prince sauvage.....

—Il ne me le semble point, madame, interrompit froidement Violante.

—Il ne vous le semble point, répéta la douairière, prenant tout à coup un air admirablement pensif; peut-être avez-vous raison. Vraiment je crois que le marquis, lorsque vous êtes entrée, vous a saluée et accueilli d'une façon quasi galante.

Violante de nouveau rougit.

—Je ne plaisante point du tout, reprit la marquise. Dire que mon fils déteste le monde, ce ne serait avouer qu'une partie de la vérité. Je crois plutôt qu'il voudrait être tout seul sur la terre, afin d'être bien sûr de ne jamais rencontrer face humaine. Aujourd'hui il est resté! Jamais il n'en a tant fait pour personne. Lors qu'on de nos voisins vient au château, M. de Croix de Vie se retire chez lui et ne reparaît point. Consultez à ce sujet votre père.

—Madame, dit Violante, c'est que vous ne tenez pas bien fort à ce que M. le marquis reste alors à vos côtés. Si vous vouliez l'en prier, il s'en ferait un devoir sans doute.

—Mais, riposta vivement la douairière, j'ai donc pris de demeurer aujourd'hui!

—J'espère que non, madame, répliqua Mlle de Bochardière, car c'est été de votre part un excès de bonté qui n'aurait point manqué de devenir une contrainte incommode pour M. le marquis.

—Ma chère enfant, dit Mme de Croix de Vie en souriant, vous serez mère sans doute quelque jour. C'est un plaisir mêlé de peine allez! Dieu me garde de vous souhaiter un grand fils comme le mien! Vous seriez si vieille. Et puis vous vous apercevriez peut-être que l'autorité maternelle n'est qu'un vain mot.... Si j'en crois de certains mauvais rapports,—ce n'est pas de votre père que je moins que je les tiens,—vous n'êtes pas non plus une fille bien docile.

—Je ne sais, répondit Violante, ce qu'on doit entendre par la docilité, madame. Mon devoir est d'obéir à mon père dans la conduite de la vie; ce qu'il m'ordonne, je le fais autant que je le peux, mais...

—Mais vous gardez votre façon de penser et de voir.

—Mes goûts, mes pensées, mes opinions sont à moi, madame.

—Cela suffit, dit ironiquement la marquise. Voilà précisément ce que me répondait mon fils autrefois, quand je pouvais encore disputer de ces choses avec lui. Le temps de la dispute est passé; son âge lui donne certainement le droit de conduire où il veut sa pauvre âme, si grande, si folle. Mon neveu de Goario a raison de dire que mon cousin est un héros quand il lui plaît, un héros, un preux et un ange, un saint, tout ce qu'il y a de plus pur et de plus noble sous le soleil...... Ce n'en est pas moins comme vous un enfant rebelle.

—Madame, dit Violante avec une gaîté étrangement forcée, vous me faites sans doute bien de l'honneur de me comparer, en si peu de chose que ce soit, à M. le marquis!

—C'est qu'il y a vraiment bien de la ressemblance, continua imperturbablement la douairière, si ce n'est pourtant qu'il est malade, et que vous ne l'êtes point.

Violante cette fois ne répondit pas.

—Hélas! murmura Mme de Croix de Vie, bien malade... Il ne faudrait rien moins qu'un envoyé du ciel pour le guérir.

Mlle de Bochardière était toujours muette.

—Ce serait là une belle tâche, reprit la douairière, un dévouement sublime qui trouvera peut être sa récompense. Ce serait aussi sans doute un trop grand effort pour un cœur où il n'y aurait rien que d'humain. C'est pourquoi je n'espère qu'en un ange..... Mais je ne sais où j'ai l'esprit, ma chère enfant, de vous parler sur ce ton. Je vous l'ai déjà dit, il m'a semblé, en vous voyant, que nous étions de vieilles amies de quatre ans, comme nous devrions l'être, et je me suis abandonnée..... Je voudrais reprendre maintenant toutes ces tristes choses.....

—Madame, interrompit Violante, si vous le voulez, je ne les aurais pas entendues.

—Je le veux, je le veux! s'écria la marquise en détournant la tête..... Çà, monsieur de Lescalopier, venez ici auprès de nous.

M. de Lescalopier entendit l'appel de la douairière, parce qu'il jouissait d'une finesse d'ouïe extraordinaire quand c'était elle qui parlait. Il se trouvait alors à cent pas en arrière pour le moins. Il marchait aux côtés du marquis et de l'abbé et discourait de toutes ses forces, mais en vain. L'abbé ne se fût point distrait en ce moment pour l'éloquence des pères de l'église des pensées qu'il donnait à Mlle de Bochardière; M. de Croix de Vie gardait son morne et hautain silence. Aussi l'avocat trouva-t-il les ailes de Mercure pour échapper à ses muets interlocuteurs, et, la marquise le mandant, il ne courut point, il vola.

On avait suivi dans cette promenade la terrasse de l'est, qui le agait une des avenues du château; la douairière et Violante venaient d'atteindre celle du sud, qui bornait décidément les jardins. Elle dominait cette partie des bois du domaine que l'on nommait le parc, tout de haute futaie. Les têtes énormes des arbres séculaires venaient le mur à hauteur d'appui qui la bordait comme un rempart; de là les yeux plongeaient dans l'épaisseur de la ramure. Tout cet océan de feuilles, pressé par les lourdes rafales de l'ouest, se soulevait par larges ondes et se séparait tout à coup: les grands squelettes des chênes avec leurs mille bras dénudés, les houx noirs et l'herbe jaune apparaissaient au fond de l'abîme entr'ouvert; puis, la brise cessant, le feuillage se refermait, et tout redevenait immobile. C'est ce spectacle que Violante, demeurant à l'écart, considérait depuis un moment, tandis que son père s'approchait de Mme de Croix de Vie.

Les merles sifflaient dans les basses branches, le coucou jetait du haut des cimes sa note impudente et sonore, et des troupes d'hirondelles chassées par le vent tournoyaient effarées autour du dôme de la forêt.

—Mon cher voisin, dit tout bas la marquise à Lescalopier, vous m'en avez conté, cela est sûr. Votre belle Violante n'est pas une simple fleurette des montagnes.

—Il est pourtant bien vrai, réplique l'avocat, que jamais elle n'est sortie de la maison de son aïeule......

—A d'autres! fit la marquise. Vous l'aurez envoyée à Paris ou ailleurs dans quelque couvent où l'on élève nos filles, et ne vous en êtes point vanté.

—Je vous jure, madame la marquise....

—Vous jurez! Elle aurait pris ce grand air dans le moulin de Bochardière!.... C'est une merveille! Oh! voilà qui donne raison aux théories d'à-présent.

Elle allait ajouter:—A quoi donc sert la naissance, puisque l'héritière d'un Lescalopier peut être ... de cette ... [illegible]

—Par bonheur, ... [illegible] ... réflexion au bord de ... [illegible]

... [illegible] ... ne souraient jamais ... de Lescalopier.

... [illegible] ... reprit la marquise ... [illegible]

—Mon cousin, dit l'abbé de Goario à M. de Croix-de-Vie, ne voulez-vous pas que nous promenions un peu?

La marquise fit un geste d'impatience.

—Il me semble, reprit timidement l'abbé, que ce ne serait que de la courtoisie.

—Dites de la charité, riposta brusquement Marcel. Que l'imagine contre cette jeune fille un complot dont il aurait généreux pour dire de l'avoir ... et toutefois elle ne le connaît point.

—Quel complot? balbutia l'abbé.

—C'est de la faire marquise de Croix de Vie. Allons retrouver Mlle de Bochardière, puisque vous le voulez. Et prenant devant, je vous prie, vous avez de quoi vous défendre contre les conspirations et les sortilèges; moi qui ne [illegible] ...

(A continuer.)

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
[illegible]		[illegible]	

—ARRANGEMENT DU DIMANCHE.—

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de départ à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 4 h 3 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY
Surintendant-général.

4 avril—

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Caire le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord; au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Caire.

M. HUGHITT,
Surintendant-général, à Chicago.

W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.

B. F. LONGLEY,
Agent général au Sud Nlle-Orléans.

18 mai—3m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 32, Carrés Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, auront ... [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MUTUELLE HOME DE LA VIE
A CINCINNATI (OHIO.)

Officiers

ORREN E MOORE, Président,
ISAAC W PARKER, Vice-Président,
CHAS. H. FROST, secrétaire.
H PERALTA agent général pour les Etats de la Louisiane, du Mississippi et du Texas.

BUREAU: RUE ROYALE, No 18.

Directeurs:

ROBERT MOORE, de Robert Moore & Co,
S. S. DAVIS, de S. S. Davis & Co.
JOHN F. TORRENCE, commissaire des travaux publics.
CHAS F. WILSTACH, maire de Cincinnati.
Général E. F. NOYES, Juge de la Cour d'Epreuves.
H. A. MORRELL, solliciteur de la ville.
SAML. WILSON, Wilson's Clock House.
ORREN E. MOORE, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie.
JOSEPH C. BUTLER, Président de la Banque Lafayette.
W. C. MIDDETON, de Jennings & Butterfield.
S. W. SIEBERN, Auditeur du comté.
Col. THOS. L. YOUNG, Compagnie d'Assurance Enterprise.
BENJAMIN HOMANS, Jr, de Homans & Co, banquiers.
S. S. W. McLEAN, bureau de "l'Enquirer".
A. AUB, de Aub Prenkel & Co.
H. PERALTA, Auditeur d'Etat, Nouvelle-Orléans.
JOHN L. RICHBERG, Memphis.
J. T. KECKELER, Compagnie d'Assurance Equitable.
J. W. PARKER, de Parker et Dixon.
GARRETT DORLAND, marchand de bijouterie en gros.
H. C. YOUNG, de Young & Holmes.
H. KESSLER, Président de la Compagnie d'Assurance de l'Aigle.
SAML. A. SARGENT, propriétaire fonderies.
ALFRED T. GOSHORN, de Mills & Goshorn.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie est pleinement et très favorablement établie; elle est prête à émettre les polices, d'après les différents plans approuvés, à des conditions plus avantageuses qu'aucune autre Compagnie. La "Home" étant exclusivement MUTUEL, tout le bénéfice revient au porteur de la police, chacun étant actionnaire en vertu de sa police. Les dividendes sont déclarés annuellement.

22 mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867 ... [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. Rowe, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce ... [illegible]

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de ... [illegible]

CHAS BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. Rowe, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Nlle-Orléans à	Prix.		
St-Thomas	[illegible]		
Havane	[illegible]		
Porto Rico	[illegible]		
[illegible]			

Passage dans une cabine 1er point avant et arrière ... [illegible]

[illegible]

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
16 janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	Samedi 29 juin	
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi 13 juill.	
EUROPE	Lemarié	Samedi 27 juillet	
ST-LAURENT	Bocande	Samedi 10 août	

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine El Nord samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les troubles inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour, $190.
New York à Londres, $115.	Aller et retour, $200.
New York à Paris, $120.	Aller et retour, $220.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVES,
Rue Gravier, No 169.

3avril—3m

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes, par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

—Prix du Passage—

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre.	2me chambre.	Entrepont.
$150 en or.	$112 50 en or.	$45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 68, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 1.

26 mars—1an

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2000 tonneaux	Nelson, comm.	
EVENING STAR	2000	Berry,	
MISSISSIPPI	2000	Sumner,	
MERRIMACK	2000	Vandier,	
HAVANA	2000	Palmer,	
MONTEREY	1400	Edwards,	
MARIPOSA	1400	Quick,	
MATANZAS	1400	Ryder	
MISSOURI	1400	Hudson	

Le vapeur

MONTEREY,
Edwards, commandant,

Partira SAMEDI, le 22 juin, à 8 h. du matin, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix de fret et de passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
22 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.

13 août—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants:

GEO. CROMWELL......Capitaine R. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT..........Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE..........Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEN. MEADE,
Commandant A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 30 juin à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

POUR GALVESTON ET INDIANOLA (Texas.)

ROUTE DE LA BAIE DE BERWICK.

Par le Nouvelle-Orléans, le chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest, et la ligne des steamers de Morgan.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.—Le steamship MATAGORDA, capitaine J. N. Lewis—partira de Brashear le SAMEDI, 22 juin à l'arrivée des chars d'Alger de huit heures et demie du matin. Le ferry-boat partira d'en face de la rue Ste-Anne, vis à vis de la place Jackson, à huit heures du matin.

Les passagers pourront obtenir des billets pour tout le trajet et des cabines closes, en s'adressant au bureau du railroad des Opelousas, rue du Canal No 68, ou au bureau du débarcadère du ferry, dans la matinée du jour de départ.

Le prochain steamship pour Galveston partira MARDI 25, et à partir de cette date le steamship partira de Brashear tous les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

19 juin—6 f C. W. R. BAYLEY, Surintendant

POUR LE HAVRE.

Le navire américain de première classe GUIDING STAR, capitaine Hopkins, ayant d'excellents aménagements, prendra cinq ou six passagers de chambre, et partira vers le 30 courant.

Pour passage, s'adresser à
W. B. BUDDENDORFF,
Rue de la Commune,
On à bord, au poteau 39, 2me District, au pied de la rue Marigny.

12 juin—6 f

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concerneront, salut:

[illegible]

—Cour de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 20 mai 1867.

Mardi—21; 14, 21 ju. A. J. VILLERE, Deputé-Greffier.

Ligne d'Excursion de Kouns.

Le beau bateau à vapeur MONSOON capitaine Ben S. Kouns, fera cinq voyages à CARROLLTON (ALLER ET RETOUR) le DIMANCHE 23 Juin. Il partira de la ville, du débarcadère du ferry de la rue du Canal.

PASSAGE—25 cents pour l'aller et 25 cents pour le retour.

POUR CARROLLTON.		POUR LA VILLE (RETOUR).	
A 9 heures du matin,		A 10 heures du matin,	
A 11	"	A midi,	
A 1	de l'après-midi	A 2 heures de l'après-midi	
A 3	"	A 4	"
A 5	"	A 6	"

Le MONSOON partira positivement ainsi qu'il est annoncé; il s'arrêtera au wharf de Gretna, au pied de la rue Jackson, et au Stock Landing en allant et en revenant. Les passagers devront être exacts pour ne pas être laissés à terre.

21 juin—3

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très bon marcheur, commandant Charles Wallace, reprendra son service régulier, comme suit:

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures du [Chemin de fer Pontchartrain].

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures du matin [du Chemin de fer Pontchartrain].

Et les SAMEDIS (allant jusqu'à Pascagoula), à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Lundis et les Mercredis soir.

Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches, à 5 heures du matin, et, pour le retour, part de Pascagoula tous les ———, à midi.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de force majeure.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
16 juin Rue Carondelet, No 19.

LIGNE DES BORDS DE LA MER.

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Bisheile, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la baie St Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de force majeure.

S'adresser à
COHEN & SORIA,
5 juin Rue Carondelet, No 16.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur

ELLA MAY,

Bon marcheur et à basse pression, partira, à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer du Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera à l'arrivée du convoi de MIDI, excepté le SAMEDI, jour où le bateau partira à l'arrivée du convoi de TROIS HEURES et sera de retour à l'extrémité du chemin de fer le LUNDI, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de force majeure.

1er juin—3m L. FRIGERIO Jr, rue de Chartres, No 26.

Bateau de la Nouvelle-Orléans, Caire et de Louisville, vitesse, confort et sureté—

Départ, le MERCREDI, 3 juillet, à 5 heures du soir, de MERCREDI 17 juillet,

Le magnifique bateau à vapeur

RICHMOND,

neuf et à basse pression, capitaine J. Stut Neal; commis, John S. Woolfolk, partira comme il est dit ci-dessus. Il se rallera avec les chemins de fer allant à tous les points du Nord et de l'Ouest, et avec les bateaux de la Rivière Cumberland.

Ce bateau est entièrement neuf; il offre tous les agréments modernes et la plus grande sureté aux passagers. La beauté de ses chambres, son magnifique ameublement, sa table, la complaisance et la courtoisie de ses officiers, recommandent le RICHMOND au patronage des voyageurs.

On peut voir un plan de ses chambres et retenir le passage au bureau de
SINNOTT & ADAMS,
Commercial Place, 26.
H. C. RARIDEN,
agent pour les annonces.

6juin—1m

NLLE-ORLEANS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur
GREAT REPUBLIC,

Indépendant et à basse pression, capitaine W. B. Donaldson, commis Beaumarre C. A. Drew, partira de la Nlle-Orléans, pour ST LOUIS, CAIRO, MEMPHIS, et tous les débarcadères intermédiaires, comme suit:

4 JUIN. 4 JUILLET.
27 " 1er AOUT.

Il se reliera avec le chemin de fer de Memphis et de Charleston; à Cairo, avec le chemin de fer Illinois Central, pour tous les points au Nord, à l'Est et pour les Canadas; avec les bateaux de la rivière Ohio, et, pour Paducah, Nashville, Evansville, Louisville et Cincinnati.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de
J. A. STEVENSON, rue Front, No 4.
H. C. Rariden, agent pour les annonces.

6 juin—1m

Nouvelle route aux Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant ... [illegible] ... le bateau "INGOMAR", capitaine P. Burke, ... [illegible]

[illegible]

A. J. BTIF, président.

Pour les détails, s'adresser à Allen Smith, agent, chez MM. Dupré, Greenwood & Co., rue de la Nlle-Levée No 88, Nouvelle-Orléans.

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

WILD WAGONER, Capitaine Barrow—Commis Lehman.

Part tous les MERCREDIS, à 5 heures du matin, SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi.

NINA SIMMES, Capitaine Trosier—Commis Depree.

Part tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi. VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Transport de passagers et de fret à tous les débarcadères intermédiaires.

Après ce voyage, le "Lafourche" s'arrêtera momentanément ... [illegible]

8 juin A. C. GODDIN Président

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas—[illegible]

ANNIE WAGLEY capt. O. Hinckley, M. ... [illegible]

[illegible]

E. CARLIN, 33, Vieille-Levée.
J. E. FAGAUD, Agent d'annonces, 26 rue Gravier.

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou ... [illegible]

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE, à 8 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires ... [illegible]

[illegible]

J. B. KELL, rue Tchoupitoulas, No 4
Juin—1m J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 6

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. M. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16 fév—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 6 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes des profits ... [illegible] ... SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêt sur tous les scrips dus par la Compagnie.

—Directeurs.—

John Pemberton,	M. Frig,
Chs Sagory,	David McCoard,
Pierre Poutz,	L. Maspero,
J. O. Relf,	J. L. Gilmore,
J. J. Fernandez,	J. Monge Hall,
E. Dupeessor,	

7 juin—

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, etc.

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

[illegible]

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres, No 24.

19 novembre—

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans.

19 CAMP.

CETTE Compagnie ... [illegible] ... contre les risques d'incendie, ... [illegible]

EDWARD ... Président.
... Vice-Président.
... Secrétaire.

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 avril 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pesons du coton qui vient sur ce marché, déplorons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) doit être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que suivant ce modèle.

Les boucles des autres cercles est plus faible et très peu chère. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Indépendant Yard.

THOS. H. SIMMONS & CO:
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pelican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juin—3m Rue Natchez No 41, Nlle-Orléans

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

—SUCCURSALE—

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre aussi à plus bas prix qu'en aucun autre marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de la faire au frais de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets puissent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $30 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $20 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $20 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$20 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre maison du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1m

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fouchet.

NOUS offrons à nos amis et au public que nous avons ... [illegible] ... MACHINES A VAPEUR, des bouilleurs ... [illegible]

LEEDS & CO

GEORGE F. BROTT,

16......rue Fulton......16

NOUVELLE-ORLEANS.

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

à toute qualité, à vendre et à acheter

6 avril—1 an

PREMIER ETAT ANNUEL (HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39,

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867:

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 16 mai 1867.

[Signé] G. M. BEAUDEN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jas. W. Carroll,	J. H. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	F. S. Witts,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Cauldfield,	W. B. Tellis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Tevry.

17 mai—1m

DIXIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ST. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi ce 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux les plus bas ... [illegible]

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

[illegible]

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—A ... [illegible]

[illegible]

Signé le 2 mai 1867.

E. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19 mai de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et la 91me année de l'Indépendance des Etats-Unis.

E. A. LUMINAIS,
20 mai—22—4,14,25 juin Député-Greffier.

COMPAGNIE

d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

C. GAILLARD, Président.
E. CASTAREDE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit par-devant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un dividende de vingt-cinq pour cent en scrip ... [illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

A. Schuh.

Bureau, rue Carondelet, No 2.

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

[Signé] S. MAIER, Secrétaire. [Signé] S. MICHEL, Président.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 18 avril 1867.

[Signé] G. M. BEAUDEN, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital ... [illegible]

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
S. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs:—

J. H. Elmer,	F. Wintz,	M. Simon,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wers,
P. A. Lating,	C. T. Forster,	Louis Labours,
A. Bruhn,	F. Prob,	D. L. Meyer,
E. Zuberbier,	W. W. Schwartz,	Charles Baudin,
Theo. Scherr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas. Loeffler,	L. F. Berge,	G. H. Kerstendieck
Julius Heerner,	F. Siebert,	R. Clesen.

SECOND ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie Nationale d'Assurance, CONTRE LA MER ET L'INCENDIE.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

WM. WHANN, Président.
R. D. GAUCHEAU, Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, à la Nlle-Orléans, ce 28 mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUIN 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent: —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis:

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, rue du Ste-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er juin

VENTES JUDICIAIRES.

ASHER D. ATKINSON vs la succession de DANIEL CHRISTIE, John Christie, administrateur.

Succession de Daniel Christie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 23,684 et 27,167—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté du 10 d'avril 1867 tous deux à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, Vingt-un (21) de Juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

[illegible]

HARRY T. HAYS,
4 juin—4,12,17,21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

John Arrowsmith vs E. H. Durell et als.—La Dame de Pontalba subrogée,

Jugement en faveur du défendeur E. H. DURELL contre le DEMANDEUR, en reconvention

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 7,704—En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI six de juillet 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
5 juin—14,21,28—6 juillet Shérif de la paroisse d'Orléans.

No. 20,313.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

Succession de J. C. P. Wederstrandt.

PAR me Victor Beaud, Shérif de la paroisse de Plaquemines, il sera vendu, JEUDI le 27me jour de juin 1867 à midi ... [illegible]

[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE.

Pour la VIEILLE HABITATION HARLEM—Un tiers comptant et la balance en sommes égales en un et deux ans de crédit ... [illegible]

Paroisse de Plaquemines, le 23 mai 1867.

V. BEAUD, Shérif.

3 mai—19, 26—7 juin 9 15 21 29

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens vs. Martin Gordon Jr.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,624—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane à l'adjudication de—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S. McCONNELL vs M. W. WETMORE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,... —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI cinq de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Harvey N. Carruthers vs ses créanciers.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,442—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-six de juin 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication, de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 3... rue Ste Marie, dans le Quatrième District de cette ville suivant bilan.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 juin—19 21 24 26

Michael E. Stack vs. ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,294—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le ... [illegible]

GROCERIES

Le fonds et l'installation d'une grocerie située No ... rue du Canal, dans le Premier District de cette ville.

Aussi plusieurs comptes et billets. Le tout suivant bilan déposé au greffe de la cour susdite.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

MICHAEL DALTON vs la Dame Veuve ELIZA, SETH VIOSCA & GUSTAVE WEBER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,... —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:—

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 juin—29. 8,15,22 juillet

Nicholas Blaise vs Elizabeth Steel alias Elizabeth Skinner.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,... —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-quatre de juin 1867 à 4 heures P. M., à mon entrepôt No 35 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles et effets mobiliers suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 juin—17 18 21 et 24

HENRY HART vs CHARLES UZEE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 1... —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-neuf de juin 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit—

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

22 mai—juin 5 13, 21, 29

Montgomery Frères & Co. vs Louis C. d'Homergue.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,8..—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-neuf de juin 1867 ... [illegible]

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, shérif de la Paroisse d'Orléans.

(8juin—21 24 27 29)

L. A. Praderes vs Leonard Nicholas Jahan.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,... —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux de juillet 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit—

[illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 juin—29 juil 8 15 22

AUSTIN THORPE & CO. vs ROCHA BECKER & CO. ... BUTLER & PITKIN vs les mêmes—WRIGHT BRINKERHOFF & CO. vs les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—24 28 3 juil

AUSTIN THORPE & CO vs ROCHA BECKER & CO ... WRIGHT BRINKERHOFF & CO vs LES MEMES

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AUSTIN THORPE & CO. vs ROCHA BECKER & CO. J. DA ROCHA, J. O. BECKER & WM H. AMES.

BUTLER & PITKIN vs les mêmes.

WRIGHT BRINKERHOFF & CO vs les mêmes.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

NANCY JEANNE BELL épouse de Wm. Barrett, vs WM KRELKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin, 22, 29 juillet 9 15

Jas. W. Fee vs James Geegan.

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 19,9..—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi premier de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de PHARMACIE ... [illegible] ... dans le Premier District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

18 juin—22, 25, 28—1er juil

G. Talamon, Beaumme & Co. vs E. W. Eatlin, R. S. Black et Henry Thornhill.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,366—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai ... [illegible] ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 juin 29—6, 13 20 juillet

Edwin C. Mix vs. Charles Izard.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI deux de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située au No 189 rue Prato, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—21, 27, 29—2 juillet

La dame M. J. FISHER, administratrice, vs la dame A. R. TOWN

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,... —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi vingt-neuf juin 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets contenus dans l'hôtel des Planteurs, situé à l'angle des rues des Magasins et Julia dans le Premier District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—14, 17, 19, 24

BROOKS, MACDONALD & Co.,

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 66,

Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, LE M. LERAY, HUGH MACDONALD

Succession de Wm M. Stokes—No 28,...

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
14 juin—19,28 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de W. F. Vredenburg—No 28,868

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. H. Vredenburg, exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
14 juin—19,28 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de MOSES KROGER—No 28,66.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Marcus Doll a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Moses Kroger, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
19juin—19,24,28 P. R. O'RORKE.

Succession de Mme BRIDGET ALLEN, épouse de JOHN GOMEZ.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
12juin—19,24,28 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de James T. McFarland.

— No 27,420.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
15 juin—19,24 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Francis C. West—No 29,395.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Hickey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Francis C. West, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
15 juin—19,24 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Wm. Chaney, Jr.—No 29,487.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
15 juin—19,24 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de C. C. Alexander—No 29,396.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu C. C. Alexander, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
15 juin—19,24 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de CLAUDE LAGRANGE—No 28,488.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
21 juin—21,26 30 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de RICHARD M. JOHNSON—No 27,765

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
21juin—21,26 30 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de J. A. KINGSLAND

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
21 juin—21,26 30 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de BARBARA GLOSSEN, épouse de PIERRE HOKE—No 28,687.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
21juin—21,26 30 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Wm H. PETE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,... —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
21juin—21,26 30 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de MATHEW BOYENS—No 21,117.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que M. P. Boussaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mathew Boyens, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait point fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
18 juin—19 21 26 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Marie Caroline Volkerts, veuve de Pierre Lafon Bouygues.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
12 juin—17,21 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de ERNEST BRONKMAN.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
13 juin—19,24,28 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de FLORENTIN ZORN—No 19,...

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
20 juin—20, 26, 29 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Mme Isabelle Rukerby, épouse de Jean Michell—No 27,330.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
15 juin—19 24 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Robert J. de Preaux—No 28,856.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
15 juin—19,24 P. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches, linge fait, chaussures, chapeaux et sacs de voyage.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, Encanteur.

SAMEDI, 22 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 & 47, rue de la Levée—

Marchandises sèches, linge fait, chaussures, chapeaux et sacs de voyage.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21juin—

PAR HOLTZ, BLOHM & CO.

LES BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR.

Bottes, Souliers et Brodequins, Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLTZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI 22 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

200 caisses bottes, souliers et brodequins,
300 lots habillements,
150 douz. de chapeaux paille et casimir, pour hommes et pour jeunes garçons.

—ET—

85 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, bien assorties

Conditions—Comptant la moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR A. FEIBER

Marchandises sèches, lingerie, habillements, bonneterie, chapeaux, etc., à l'encan.

PAR A. FEIBER,
H MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui vendredi, 21 juin 1867, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

[illegible]

Conditions—Comptant. 21juin

PAR G. DE FERIET.

Morceau de terre de prix dans le Deuxième District.

Succession de Jean Desmarles.
No 28,677.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62, rue Royale

MARDI 23 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, ... [illegible]

[illegible]

27 juin—28 15 5-23 juillet

PAR FORSTALL & SPEAR.

MEUBLES! MEUBLES!

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J SPEAR, encanteur.

Salle d'encan No 36, rue Bienville.

SAMEDI, 22 juin 1867, à 10 heures et demie il sera vendu, sur les lieux, No ... rue Bourgogne, entre Bienville et Conti, sans réserve, le contenu de la maison ... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. ... [illegible]

20 juin

Fonds d'un Magasin de Modes, installations, vitrines, comptoirs, bail, etc., le tout vendu pour cause de Départ.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J SPEAR, encanteur,
Salle d'encan 36 rue Bienville.

LUNDI 24 juin 1867, à 10 heures, il sera vendu sur les lieux, No 52 rue ... [illegible]

—EGALEMENT—

Les installations, vitrines, comptoirs, glaces et lustres à gaz.

—AUSSI—

Le bail du magasin pour un an de la date de la vente. ... [illegible]

PAR S. GUINAULT

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

AUJOURD'HUI vendredi 21 juin 1867, il sera vendu, à 10 heures du matin, au domicile de ... [illegible]

[illegible]

Vente positive d'une jolie résidence rue de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 22 juin 1867, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.

J. LEVOIS & Cie vs. CHS MARINE.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de la Troisième Justice de Paix pour la dite paroisse ... je procéderai le VENDREDI ... [illegible]

ARTHUR LANGE, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Veuve J. B. Bellocq, A. P. Noblom & Pierre Roy vs leurs Créanciers et les Créanciers de Bellocq, Noblom & Co. — No 21,513.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers ... [illegible]

Par ordre de la Cour,
D. C. BYERLY, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS

Marchandises sèches et lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No ...

VENDREDI, 21 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Actions du chemin de fer Crescent City ... Autres actions,
Billets de banques et autres billets,
Scrip, montre et chaîne en or, &c

SUCCESSION DE RICHARD MURPHY
—No 28,722—

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, 6 juillet 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

[illegible]

GRANDE VENTE DE SUCCESSION

Vieux Vins et Liqueurs de choix

Succession de Richard Murphy — No 28,72..
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur

Bureau, No 17 Passage de la Bourse

MARDI 2 juillet 1867, à ... [illegible]

[illegible]

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Succession de Constantine McPhelim
No 28,...

La barge modèle "Madison". ... construction, vert et sec, Machines, le bateau à vapeur, &c—à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY encanteur.

[illegible]

Bois de Cypre.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

VENTE DU GARDIEN DU PORT.

Vingt neuf paquets d'osier, ... [illegible] ... bateau à vapeur "Emerald" ... [illegible] ... la Nouvelle Orléans

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY ...

[illegible]

Huit grandes factures de tous de lit, armoires, bureaux, lavabos, tables, chaises, &c., pour clore une consignation.—Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY Encanteur.

[illegible]

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

[illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises en bois et bois et paille

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, boghei, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 22 juin, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Tiner, rue Gravier,

Elégants chevaux appareillés.
do do de monture,
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR ALFRED BOULIGNY.

SUCCESSION DE JACOB S. SOLIS.

Vente importante—31 terrains situés dans ce quartier destiné à être un des plus beaux de la ville, à un îlet du marché Keller et à proximité de plusieurs chemins de fer de la ville et des dépôts du chemin de fer de Jackson

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 20.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, le ... juillet 1867, à la Bourse des Négociants et Encanteurs ... [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant ... [illegible]

Actes de vente par-devant A. Pitot, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs ... [illegible]

19 juin, 26, 29—4, 15, 16, 22 juillet